

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### 3b1 - PLAN DE ZONAGE

JARZE VILLAGES

Commune déléguée : JARZE

Bourg

Planche n° 35 / 69

|             | Prescription | Arrêt      | Approbation |
|-------------|--------------|------------|-------------|
| ÉLABORATION | 20/06/2019   | 07/11/2024 |             |

0 100 200 m

1:2 000

**ANJOU**  
**LOIR & SARTHE**  
communauté de communes

**aura**  
agence d'urbanisme de la région angevine

**Zonage**

A

Limite du zonage

**Prescriptions**

Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme

Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers au titre des articles L. 111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 151-7 du Code de l'Urbanisme

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue

Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration novembre 2030) au titre de l'article L. 151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article L. 151-34 du Code de l'Urbanisme

Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)

Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)

Zone non aedificandi

Zone de nappe peu profonde

**Éléments de patrimoine naturel et paysagers protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme**

Mare et plan d'eau

Boire

Marge de recul le long des cours d'eau

Zone humide protégée

Arbre remarquable

Haie, alignement d'arbres et talus

Boisement

**Éléments de patrimoine bâti et paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**

Édifice remarquable

Élément de petit patrimoine

Mur et muret

Ensemble bâti remarquable

Jardin et espace non-bâti

Espace public végétalisé

Parc et jardin remarquable

**Informations**

Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)

Zone de présomption de prescription archéologique

Site patrimonial remarquable

Site et sol pollués

**Cadastre**

Origine DGRP Cadastre © Droits de l'État réservés \* 2024

Parcelle

Bâti dur

Bâti léger

Limite communale

**Liste des emplacements réservés :**

| N°   | Objet                                                                       | Bénéficiaire | Commune        | m²   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|------|
| JAR1 | Dévation Chaumont-Sermaise                                                  | Commune      | JARZE VILLAGES | 4086 |
| JAR2 | Opération d'aménagement                                                     | Commune      | JARZE VILLAGES | 2127 |
| JAR3 | Réalisation d'une "issue" au chemin de la Frelrière par la route des Jarres | Commune      | JARZE VILLAGES | 469  |
| JAR4 | Équipement public                                                           | Commune      | JARZE VILLAGES | 1725 |
| JAR5 | Équipement public et/ou communal - aménagement abords salle des fêtes       | Commune      | JARZE VILLAGES | 1303 |
| JAR6 | Voie - désenclavement                                                       | Commune      | JARZE VILLAGES | 398  |

